



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'INDRE

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de l'Indre

ARRETE n° 2016- /SDIS/ 105 du 3.3.2016
nommant M. Eric NORMAND, adjudant de sapeurs-pompiers volontaires
au corps départemental, chef de centre au centre d'incendie et de secours
de Luçay-le-Mâle à compter du 1/02/2016.

LE PREFET,
Chevalier de l'ordre national du mérite

LE PRESIDENT,
du Conseil d'Administration du S.D.I.S.,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure titre II – chapitre III ;

Vu l'arrêté n° 2015-E-SDIS 545 du 9/7/2015 nommant M. Eric NORMAND aux fonctions de chef du centre d'incendie et de secours de Luçay-le-Mâle, par intérim, à compter du 1/6/2015 ;

Vu le courrier du chef de compagnie sollicitant la titularisation de M. Eric NORMAND dans ses fonctions de chef de centre d'incendie et de secours de Luçay-le-Mâle à compter du 01/2/2016 ;

Vu la mutation au centre d'incendie et de secours de Valençay de M. Sébastien CHARTIER, chef du centre d'incendie et de secours de Luçay-le-Mâle ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de commandement du centre d'incendie et de secours de Luçay-le-Mâle ;

Considérant les dispositions prises pour constituer une équipe de commandement ;

Vu le dossier de l'intéressé.

ARRETEMENT

Article 1 - M. l'adjudant Eric NORMAND, né le 14 octobre 1967 à Valençay (36), est confirmé dans ses fonctions de chef de centre au centre d'incendie et de secours de Luçay-le-Mâle, à compter du 1^{er} février 2016.

Article 2 - Conformément au code de justice administrative, le tribunal administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 - Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de légalité à la préfecture et ampliation sera adressée au service départemental d'incendie et de secours et notifiée à l'intéressé.

LE PREFET,

LE PRESIDENT
du Conseil d'Administration du S.D.I.S.